

LE JOUR, 1951
22 Novembre 1951

PROPOS SUR UN DISCOURS

Le discours prononcé le 15 novembre par le ministre des Affaires étrangères du Liban, à Paris, devant les Nations-Unies, fait honneur au Liban et aux pays de la Ligue ensemble. Il donne la première place au spirituel ; il témoigne noblement pour la liberté, la justice et la paix ; il rappelle que « la paix est œuvre de justice » ; il réclame des « grands » l'accomplissement de leur devoir ; et , pour les petits, d'être défendus.

M. Charles Helou a plaidé avec conviction et force pour l'internationalisation de Jérusalem, pour le retour des réfugiés dans leurs foyers, pour les aspirations nationales de l'Egypte, pour la « solution des problèmes des Etats arabes sous quelque forme qu'ils se présentent et dans quelque secteur qu'ils surgissent ».

La résonance d'un tel discours ne pouvait qu'être profonde ; et nous savons qu'elle l'a été. Si accoutumée que soit l'Assemblée des Nations aux discours, il y a des paroles auxquelles elle ne saurait être insensible.

Le thème, d'ordre si élevé, qu'a développé M. Charles Helou s'accorde avec le souvenir que la fête nationale d'aujourd'hui perpétue. Au fond de tous les drames de ce temps, il y a une question d'élévation de l'âme et de dignité humaine.

Rien ne peut servir ce pays, et les peuples arabes qui nous entourent, autant que les manifestations se réclament du spirituel. Si les discours politiques ont peu d'écho si souvent, c'est qu'ils ne font pas souvent appel à l'esprit et à la vertu d'espérance.

Il vaut mieux croire à la coopération internationale que douter d'elle. Dans les jours obscurs que nous vivons, le pessimisme engendre le malheur. Pour aboutir, il faut avoir la foi et lutter pour le droit en annonçant, contre toutes les négations et toutes les indifférences, « le royaume de Dieu et sa justice ».

Le Liban est dans son rôle quand de telles questions ont l'audience de l'univers. Il milite pour ce qu'il espère, pour ce qu'il connaît et pour ce qu'il aime.

Cependant les maîtres du monde ont entendu les reproches qu'il était raisonnable qu'ils entendissent. « Si, a dit le ministre des Affaires étrangères, pour Jérusalem à laquelle leur foi même attache toute la Chrétienté et tout l'Islam ensemble, -c'est-à-dire plus d'un milliard d'humains- et si pour une mesure d'internationalisation qui n'est ni une mesure de faveur, ni une mesure de parti-pris, les résolutions de l'Assemblée des Nations-Unies ne reçoivent pas application, quelle solution pourrions-nous espérer pour l'ensemble du problème palestinien et pour les réfugiés arabes de Palestine ?

M. Charles Helou a parlé avant le chef de la Délégation égyptienne. Il a ouvert la voie aux Egyptiens et rendu pour eux le climat plus propice. Souhaitons qu'ils nous en sachent gré, car les récriminations ne tiennent pas lieu d'argument et il ne suffit pas

de soutenir un droit pour le faire triompher. Encore faut-il cet ébranlement des consciences, cette aspiration vers la justice qui font identifier, par les nations comme par les individus, le droit et l'abus du droit.

Nous ne pensons pas qu'un service plus grand pouvait être rendu aux pays arabes, et singulièrement à l'Égypte, que de s'exprimer comme M. Charles Helou l'a fait. Cela permet de revendiquer un rang privilégié sur le plan éminent des forces morales et de la conscience internationale.